

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2014

Présents : M. ROQUES – Mme BASCOUL – MM. FABRIES – ROUQUETTE – Mme LECHEVANTON - M. ALBY – Mme FONTAINE - MM. PONS - MOREL - Mme ENJALBERT - M. LLOP - Mme SERAYSSOL.

Excusés : Mme GAZANIOL qui a donné pouvoir à M. le Maire
M. CASSAR qui a donné pouvoir à Mme SERAYSSOL
Mme GUERNET qui a donné pouvoir à Mme BASCOUL.

Secrétaire : M. PONS.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Rythmes scolaires :

Monsieur FABRIES explique qu'un contrat d'engagement a été rédigé afin de formaliser les actions des divers intervenants selon les souhaits du Conseil Municipal et les encadrer. Ce contrat devra être rendu pour le 15 août.

Les contacts seront ensuite pris avec les intervenants retenus pendant la première semaine de classe et les groupes formés après examen des fiches d'inscription aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) rendues par les parents des élèves.

Renouvellement des postes de contractuels :

Comme convenu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, les 3 postes d'agents contractuels existants seront renouvelés à compter du 01 septembre 2014 pour un an.

Les tâches à effectuer seront les mêmes que précédemment ; il pourra s'y ajouter des interventions dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires.

Chaque emploi se définit de la façon suivante :

- Poste 1 : Aide à l'enseignant, garderie, entretien des locaux, service des repas et accompagnement des élèves au ramassage scolaire le mercredi matin pour une durée de 30,62 h/semaine.
- Poste 2 : Aide en cuisine et service des repas pour une durée de 15,05 h/semaine.
- Poste 3 : Coordinatrice NAP, animation d'activités NAP, service à la cantine, garderie et animatrice du service Jeunesse pour une durée de 28,20 h / semaine.

De plus, afin de pourvoir à l'entretien des locaux scolaires, un Contrat Aidé (CUI-CAE ou contrat d'avenir) sera signé.

La Commission prévoit un entretien avec les candidats proposés par le Pôle Emploi, le 7 août à 13h30 à la mairie.

Ces décisions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain lui a été transmise le 16 juillet 2014 par SCP PAULIN et ARNAUD, notaires à Réalmont, concernant la vente d'une maison avec terrain par Monsieur et Madame Vincent COUROUVE au village de LOMBERS, « 17, Place de la Mairie », section D n° 512 d'une superficie de 160 m². Après examen le Conseil municipal déclare renoncer à son droit de préemption.

Proposition de vente, terrain famille CAHUZAC :

Par entretien en date du 5 juillet suivi d'un courrier parvenu le 22 juillet, la famille CAHUZAC a proposé un terrain de 13549 m², sur lequel est implanté un hangar fermé au lieu-dit « Plaine de Balmes » en continuité du stade municipal au prix de 35 000 euros. Après discussion, le Conseil exprime son intérêt pour ce terrain. La construction fera l'objet des expertises obligatoires avant la vente définitive. La Commune se réserve le droit de se désister si, après diagnostic, les frais de

désamiantage et mises aux normes de ce local s'avéraient trop coûteux.

Proposition de contrat d'assurances :

Par courrier du 16 juillet dernier, Groupama d'Oc faisait parvenir un projet de contrat « Mission Collaborateurs » qui couvrirait les véhicules des préposés en mission exceptionnelle, autorisée par le Maire. Le montant de la cotisation annuelle s'élèverait à 401,36 € TTC pour 5000 km par an. Elle permettrait en outre d'organiser des sorties dans le cadre du service jeunesse, sans faire appel systématiquement aux services d'un autocariste. Rendez-vous sera pris avec un représentant de la compagnie d'assurance pour se faire préciser certaines conditions avant la signature du contrat. Avis favorable est donné à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion de la Commission des travaux :

Mikaël ROUQUETTE, adjoint délégué aux travaux, rend compte des travaux qui ont été réalisés rue des écoles.

Il informe le Conseil du devis d'un montant de 406,38 € TTC demandé pour faire désherber les 3 cimetières par un professionnel, avis favorable est donné. De plus, il est nécessaire de refaire l'alimentation électrique du terrain de tennis. Le montant de ces travaux s'élève à 1143,13 € TTC. Les membres présents acceptent ce montant.

Jean-Louis LLOP présente une ébauche d'aménagement de la rue des écoles avec création de trottoirs, de places de stationnement et de rétrécissements.

Pour ce qui est de l'aménagement de la Place, Monsieur LLOP propose de répertorier les zones qui pourraient être fermées à la circulation afin de sécuriser l'espace.

Achat de mobilier :

Acheter des tables et des tréteaux pour les festivités sera nécessaire, ainsi que prévoir un barnum. Monsieur le Maire propose d'attendre de recevoir des promotions.

A l'école, il faut réparer la cabane et le pont de corde.

Sujets divers :

- *Assemblée Générale du FOOT* : Bruno CASSAR représentait le Conseil Municipal à cette réunion, à la demande de Monsieur le Maire. Il lui a fait part des sujets abordés et de quelques soucis de plomberie et de fuites à la toiture. Ces problèmes seront réparés.

- *Nettoyage de la salle des fêtes* : L'entreprise RACHEDI interviendra, comme chaque année pour faire les vitres de la salle des fêtes ainsi que du groupe scolaire pendant la première quinzaine d'août. Il est proposé de faire réaliser en même temps un nettoyage complet de la salle des fêtes.

- *Régie Festivités : fixation de tarifs* : Le service jeunesse envisage une sortie à Aquaval à Lautrec, . Il est utile de fixer le tarif demandé pour la participation de chaque jeune à cette sortie.

Après discussion, il est décidé de fixer cette participation à 5 euros. Avis favorable est donné à l'unanimité.

- *Problèmes de voisinage* : Monsieur le Maire rend compte au Conseil des divers soucis pour lesquels il a dû intervenir ces derniers jours.

- « *Pense pas bête* » : Marcelle LECHEVANTON demande à ses collègues conseillers de vérifier les informations figurant sur ce document afin de pouvoir l'imprimer courant août et le distribuer avant la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.